



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

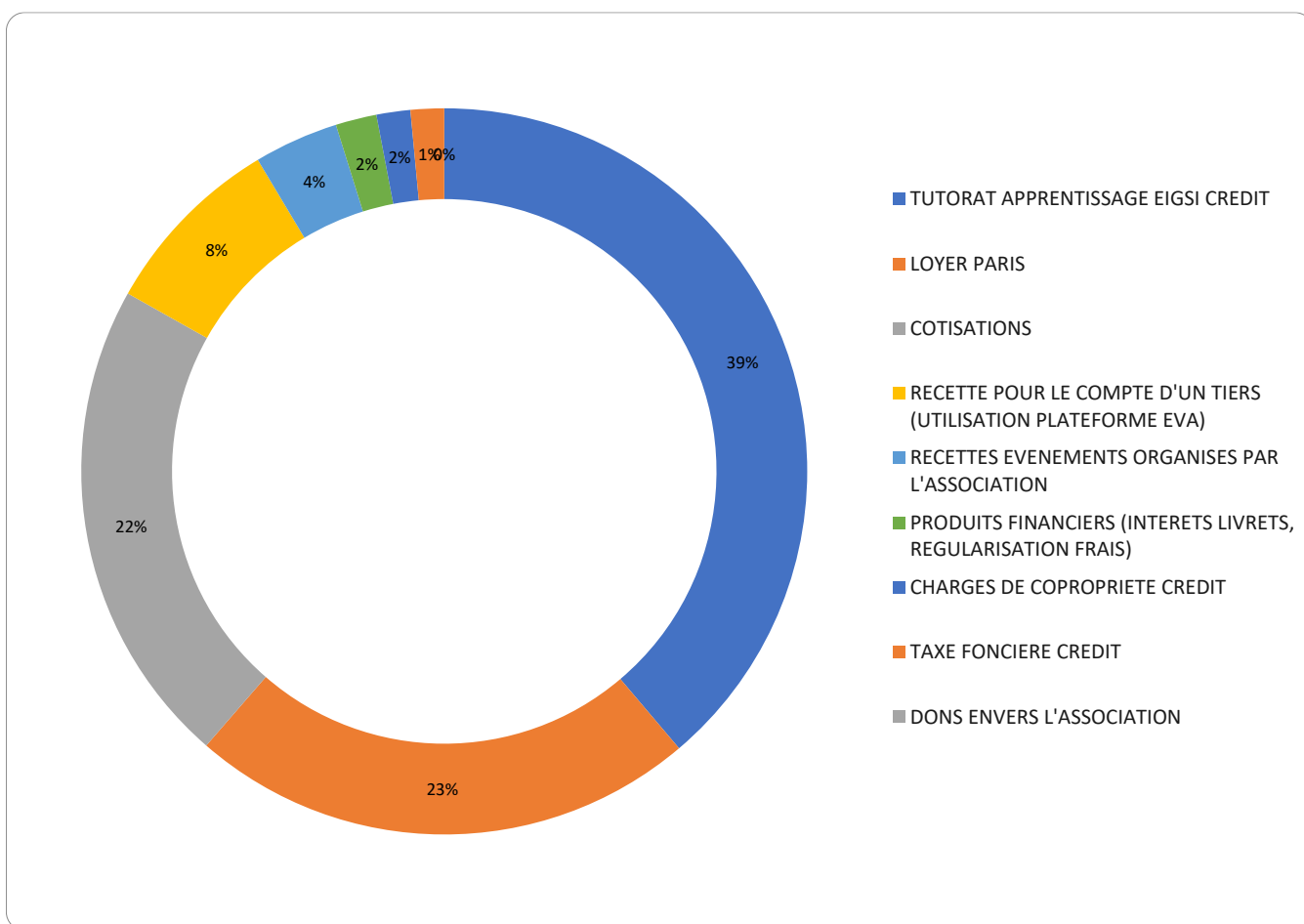
TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

RAPPORT DE TRESORERIE EXERCICE 2025

Rédigé par Cédric GAUTIER (Promo 2005), Trésorier

I. Bilan 2025 au 31/12/2025

a) Répartition en % des PRODUITS





Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

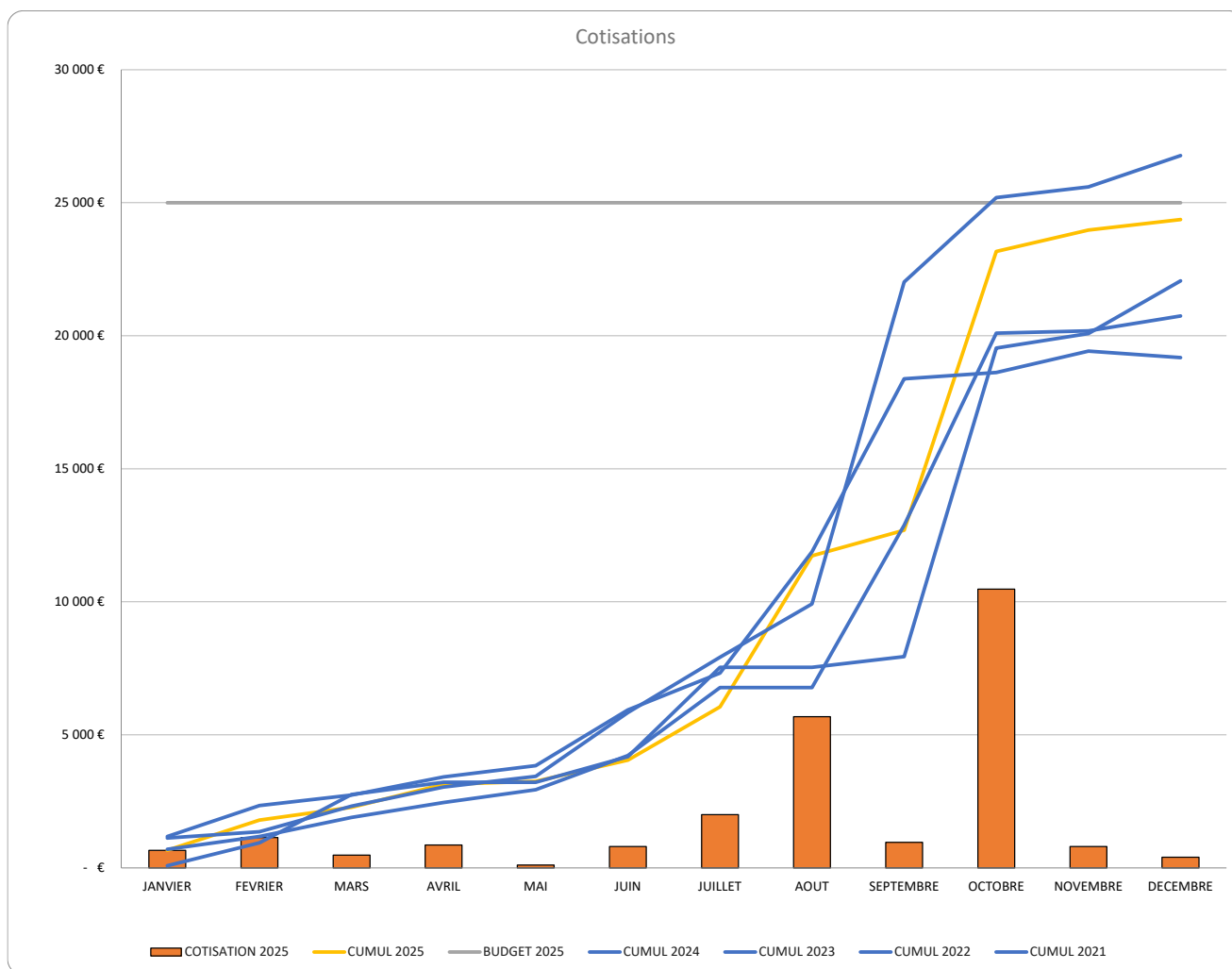
Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

b) Bilan des cotisations

Encassements cotisations	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Variation
COTISATION 2025	660 €	1 140 €	480 €	860 €	110 €	800 €	2 000 €	5 680 €	960 €	10 480 €	800 €	400 €	
CUMUL 2025	660 €	1 800 €	2 280 €	3 140 €	3 250 €	4 050 €	6 050 €	11 730 €	12 690 €	23 170 €	23 970 €	24 370 €	
BUDGET 2025	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
CUMUL 2024	700 €	1 180 €	1 900 €	2 460 €	2 940 €	4 220 €	6 780 €	6 780 €	12 880 €	20 100 €	20 180 €	20 740 €	-6%
CUMUL 2023	80 €	940 €	2 760 €	3 220 €	3 220 €	4 180 €	7 540 €	7 540 €	19 540 €	19 540 €	20 080 €	22 060 €	15%
CUMUL 2022	1 180 €	2 340 €	2 740 €	3 420 €	3 840 €	5 940 €	7 320 €	11 880 €	18 380 €	18 620 €	19 420 €	19 180 €	-28%
CUMUL 2021	1 120 €	1 360 €	2 320 €	3 040 €	3 440 €	5 840 €	7 920 €	9 920 €	22 020 €	25 194 €	25 594 €	26 774 €	





Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

c) Répartition des PRODUITS par postes budgétaires

N° Poste	PRODUITS	BUDGET PREVISIONNEL 2025	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	REALISE 2025	ECART	ECART REALISE/BUDGET %
1	CHARGES DE COPROPRIETE CREDIT	1 344,00 €	112,00 €	455,04 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €	1 687,04 €	343,04 €	126%
2	COTISATIONS	25 000,00 €	660,00 €	1 140,00 €	480,00 €	860,00 €	110,00 €	800,00 €	2 000,00 €	5 680,00 €	960,00 €	10 480,00 €	800,00 €	400,00 €	24 370,00 €	-630,00 €	97%
3	DONS ENVERS L'ASSOCIATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
4	LOYER PARIS	25 104,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 092,00 €	2 149,00 €	2 149,00 €	2 149,00 €	25 275,00 €	171,00 €	101%
5	PRODUITS FINANCIERS (INTERETS LIVRETS, REGULARISATION FRAIS)	1 999,99 €	1 999,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36,44 €	0,00 €	3,31 €	0,00 €	6,19 €	0,00 €	2 045,93 €	45,94 €	102%
6	RECETTES EVENEMENTS ORGANISES PAR L'ASSOCIATION	3 700,00 €	1 085,00 €	905,00 €	1 140,00 €	1 005,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	4 210,00 €	510,00 €	114%
6.1	RECETTES JUV + NUV	3 500,00 €	1 085,00 €	905,00 €	1 140,00 €	1 005,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 135,00 €	635,00 €	118%
6.2	AUTRES EVENEMENTS	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	75,00 €	-125,00 €	38%
6.3	SOIREE DES CALOTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
7	TAXE FONCIERE CREDIT	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 668,00 €	0,00 €	0,00 €	1 668,00 €	-32,00 €	98%
8	TUTORAT APPRENTISSAGE EIGSI CREDIT	43 680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 000,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	43 440,00 €	-240,00 €	99%
9	RECETTE POUR LE COMPTE D'UN TIERS (UTILISATION PLATEFORME EVA)	2 500,00 €	0,00 €	900,00 €	675,00 €	225,00 €	600,00 €	225,00 €	0,00 €	840,00 €	2 120,00 €	3 528,00 €	140,00 €	0,00 €	9 253,00 €	6 753,00 €	370%
	TOTAL PRODUITS	105 027,99 €	5 948,99 €	5 492,04 €	4 499,00 €	4 294,00 €	2 914,00 €	3 229,00 €	4 240,44 €	8 724,00 €	47 287,31 €	19 452,00 €	3 207,19 €	2 661,00 €	111 948,97 €	6 920,98 €	107%

- Le total des produits de l'exercice 2025 s'élève à **111 948,97€**.
- Le budget des produits est atteint à hauteur de **107%**.
- Dépassement de recettes vs budget prévisionnel de **6 920,98€**.

Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

26 rue François de Vaux de Foletier - 17000 La Rochelle - SIRET 784 361 230 00021

alumnilarochelle@eigsi.fr - www.eigsi-violet.org



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

d) Commentaires sur les PRODUITS :

- **Poste 1 :** Provision pour charges de copropriétés payées par la locataire du local de Paris. Provision de 112€. Mars 2025 paiement de 343,04€ au titre de la régularisation de l'apurement des charges de l'exercice comptable de copropriété de l'année 2023. A l'AG de copropriété de 2024 est voté la régularisation des charges de l'exercice 2023. L'AG ayant eu lieu en fin d'année 2024 le versement a été fait en 2025.
NB : pour l'exercice de l'association 2026, aucun versement n'est prévu au titre de la régularisation des charges de copropriété de 2024 votée en AG de copro fin 2025. Il est rappelé que contractuellement la locataire rembourse à 100% l'ensemble des charges de copropriété.
- **Poste 2 :** budget des cotisations atteint à 97% de l'objectif prévisionnel. Bonne estimation budgétaire, en grande partie, grâce aux nouveaux tuteurs qui ont dû adhérer dans le cadre du programme de tutorat (26 adhésions grâce au tutorat, soit 10080€).
NB : Le budget prévisionnel 2026 est revu à la baisse, à 20k€ (au lieu de 25K€), car il y a moins de nouveaux tuteurs en 2025-2026 que l'année passée (7 au lieu de 25) et compte-tenu du retour d'expérience des 3 dernières années.
- **Poste 3 :** pas de dons reçus envers l'association.
- **Poste 4 :** loyers mensuels de 2204€ perçus à 100% jusqu'en Septembre 2025. D'Octobre à Décembre 2025, loyers mensuels de 2261€ perçus à 100%, à la suite de l'augmentation du loyer lié à l'indexation du loyer en Octobre 2025, prévue par le contrat selon les indices officiels applicables (indice coût de la construction).
NB : A noter que le loyer va de nouveau augmenter à partir de Janvier 2026, à la suite de l'augmentation des provisions pour charges de copropriétés, qui passe de 112€ mensuels à 133€ mensuels. Le loyer sera donc de 2282€ à partir de Janvier 2026, évolution prise en compte dans le budget prévisionnel 2026.
- **Poste 5 :** intérêts des livrets A et livret B + quelques régularisations de frais. Le budget est quasiment égal au réel (au delta près des régularisations) car montant exact des intérêts connu en Janvier 2025 lors de la réalisation du budget 2025.
- **Poste 6 :** niveau des recettes dépassé de 14 points, les recettes JUV + NUV ayant été dépassées de 18 points. Les recettes générées par l'événement EVA running team challenge (75€) ont été bien inférieures au budget de 200€ alloué pour tous les événements de ce type, l'intégralité de ces recettes ayant été reversée au BDIS.



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

- **Poste 7** : remboursement de la taxe foncière (cf. ligne de charge correspondante) à 100% prise en charge par la locataire conformément au bail. Légère hausse de la taxe foncière de 1606€ (en 2024) à 1668€ (en 2025).
NB : Maintien d'une provision à 1700€ dans le budget prévisionnel 2026, pour couvrir une éventuelle légère nouvelle augmentation.
- **Poste 8** : indemnité tutorat apprentissage versée par l'EIGSI pour les tuteurs Alumni que nous lui fournissons via l'association. Indemnité de 480€ par élève tutoré (possibilité d'avoir plusieurs apprentis par tuteurs) reversée à 100% aux tuteurs. Ce fonctionnement permet également de ramener des non adhérents au contact de l'association et de les faire adhérer à vie car obligation pour être tuteur d'être adhérent à vie de l'association. Convention signée entre l'école et l'association puis formalisation de cet engagement entre l'association et le tuteur via une lettre de mission pour 3 ans. Le suivi est coordonné avec le coordinateur EIGSI de la promotion des apprentis. La convention et les lettres sont signées courant Octobre de l'année N. Les versements des indemnités ont lieu à l'issue de l'année soit en Octobre de l'année N+1 (les années « scolaires » des apprentis s'étendant sur une année civile complète).
NB : le total des recettes est égal au total des dépenses d'un point de vue budgétaire (au delta près des indemnités non versées car pas de réaction des tuteurs / pas de RIB malgré plusieurs relances). Et les cotisations déduites sont ajoutés en produit de cotisations.
NB : 87,5 tutorés facturés (42000€) en 2025, en accord avec le responsable apprentissage.
- **Poste 9** : il s'agit des recettes réalisées en utilisant la billetterie en ligne de l'association pour des événements hors association mais supportés administrativement par l'association. C'est l'association qui collecte les recettes et qui paye les prestataires choisis par les organisateurs réels de l'évènement. Exemple : anniversaires de promotion porté par un Alumni d'une promo et qui passe par l'association pour organiser l'évènement. Cela favorise les initiatives pour ce type d'évènement car nous facilitons les démarches administratives liées aux transferts d'argent. L'association prend également en charge les frais bancaires de plateforme et les intègre dans son budget de fonctionnement. Ainsi les recettes visibles d'un événement sont entièrement disponibles sans être pénalisés des frais plateforme Stripe.
NB : le montant de ces recettes doit être supérieur ou égal au montant des dépenses de la ligne de charges correspondante. S'il y a un petit excédent car les organisateurs n'ont pas tout utilisé, celui-ci est conservé par l'association. A noter que pour cette année un bénéfice de 60,90€ est à constater, sachant que la promo1995 a fait un don de 600€ au BDIS suite à l'annulation de leur sortie en mer à l'occasion de leur anniversaire de promo.
NB : 3 anniversaires de promotion ont pu bénéficier du support administratif de l'association en 2025 => la 2005, la 2018 et la 1995.



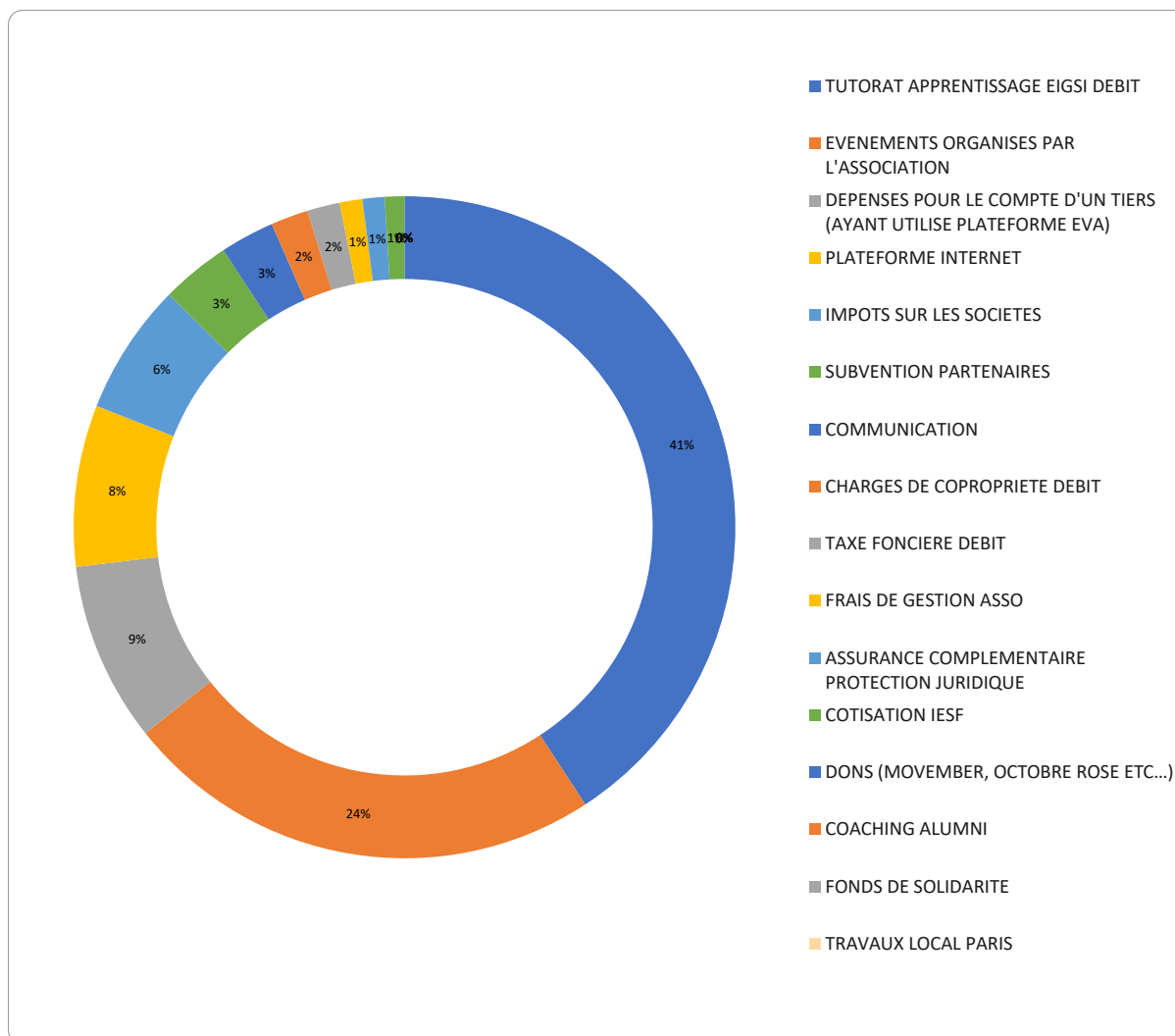
Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

e) Répartition en % des CHARGES





Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

f) Répartition des CHARGES par postes budgétaires

N° Poste	CHARGES	BUDGET PREVISIONNEL 2025	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	REALISE 2025	ECART	ECART REALISE/BUDGET %
1	ASSURANCE COMPLEMENTAIRE PROTECTION JURIDIQUE	- 1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 130,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 130,45 €	-30,45 €	103%
2	CHARGES DE COPROPRIETE DEBIT	- 2 000,00 €	-426,50 €	0,00 €	0,00 €	-399,04 €	-124,68 €	0,00 €	-694,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-271,45 €	-1 915,82 €	84,18 €	96%
3	COMMUNICATION	- 3 134,00 €	-680,40 €	0,00 €	0,00 €	-1 587,60 €	0,00 €	0,00 €	-200,00 €	0,00 €	0,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 768,00 €	366,00 €	88%
3.1	GOODIES ET COMMUNICATION VISUELLE	- 1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0%
3.2	SUPPORT LOGICIEL	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3.3	PRESTATION PONCTUELLE	- 2 134,00 €	-680,40 €	0,00 €	0,00 €	-1 587,60 €	0,00 €	0,00 €	-200,00 €	0,00 €	0,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 768,00 €	-634,00 €	130%
4	COTISATION IEST	- 500,00 €	-500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	-500,00 €	200%
5	DONS (NOVEMBER, OCTOBRE ROSE ETC...)	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
6	EVENEMENTS ORGANISES PAR L'ASSOCIATION	- 27 619,70 €	0,00 €	-2 353,57 €	-2 328,37 €	-15 175,12 €	0,00 €	-275,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 164,00 €	-1 499,00 €	-1 822,80 €	0,00 €	-24 617,86 €	3 001,84 €	89%
6.1	DEPENSES JUV+NUV	- 20 000,00 €	0,00 €	-341,88 €	-252,66 €	-15 065,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 822,80 €	0,00 €	0,00 €	-17 482,46 €	2 517,54 €	87%
6.2	DEPENSES COMPLEMENTAIRES JUV + NUV SUR LES RECETTES	- 3 500,00 €	0,00 €	-300,00 €	-2 075,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-650,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 025,71 €	474,29 €	86%
6.3	CONFERENCES (MAITRE DE CONFERENCE EXTERIEUR AUX ALUMNI)	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
6.4	PODCAST / INTERVIEW VIDEO / WEBINAR ALUMNI	- 110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-110,00 €	0,00 €	100%
6.5	LOTS A GAGNER (PLACE DE CONCERTS, PARCS ATTRACTION)	- 1 709,70 €	0,00 €	-1 711,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 711,69 €	-1,99 €	100%
6.6	ACCUEIL RENTREE NOUVEAUX ETUDIANTS ADHERENTS	- 1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-849,00 €	-849,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 698,00 €	102,00 €	94%
6.7	AUTRES EVENEMENTS	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-75,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-75,00 €	0,00 €	N/A
6.8	SUBVENTION EVENEMENTS EXTERNES RETROUVAILLES ALUMNI	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-275,00 €	0,00 €	0,00 €	-240,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-515,00 €	-15,00 €	103%
7	COACHING ALUMNI	- 1 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 125,00 €	0%
8	FONDS DE SOLIDARITE	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
9	FRAIS DE GESTION ASSO	- 1 080,00 €	-41,25 €	-60,64 €	-159,38 €	-538,89 €	-63,27 €	-24,10 €	-52,75 €	-40,30 €	-57,70 €	-78,82 €	-24,00 €	-21,65 €	-1 162,75 €	-82,75 €	108%
9.1	ASSEMBLEE GENERALE	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
9.2	SEMINAIRE RENTREE	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
9.3	CONSOMMABLE BURAUTIQUE	- 50,00 €	0,00 €	0,00 €	-75,90 €	-6,80 €	0,00 €	-8,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-91,04 €	-41,04 €	182%
9.4	ASSURANCE ASSOCIATION	- 480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-489,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-489,98 €	-9,98 €	102%
9.5	FRAIS DE DEPLACEMENT	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N/A
9.6	FRAIS BANCAIRE (SG)	- 200,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-52,75 €	-13,00 €	-52,75 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-13,00 €	-235,50 €	-35,50 €	118%
9.7	FRAIS BANCAIRE (PLATEFORME STRIPE)	- 250,00 €	-28,25 €	-47,64 €	-48,48 €	-29,11 €	-10,52 €	-2,76 €	0,00 €	-27,30 €	-44,70 €	-65,82 €	-11,00 €	-8,65 €	-324,23 €	-74,23 €	130%
9.8	COURRIER / IMPRESSIONS	-	0,00 €	0,00 €	-22,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-22,00 €	0,00 €	N/A
9.9	COMMÉMORATIONS	- 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	0%
10	IMPOTS SUR LES SOCIETES	- 6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 733,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-6 733,00 €	-233,00 €	104%
11	PLATEFORME INTERNET	- 8 360,00 €	-8 259,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-8 259,00 €	101,00 €	99%
11.1	PLATEFORME	- 4 692,00 €	-4 692,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 692,00 €	0,00 €	100%
11.2	APPLICATION MOBILE	- 3 468,00 €	-3 468,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 468,00 €	0,00 €	100%
11.3	STORE APPLICATION MOBILE	- 200,00 €	-99,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-99,00 €	101,00 €	50%
12	SUBVENTION PARTENAIRES	- 6 700,00 €	-545,00 €	-500,00 €	-500,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 545,00 €	3 155,00 €	53%
12.1	CONVENTION BDE	- 300,00 €	-145,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-145,00 €	155,00 €	48%
12.2	SUBVENTION PROJETS APPRENANTS	- 1 000,00 €	0,00 €	-500,00 €	-500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	100%
12.3	SUBVENTION PROJETS ALUMNI	- 3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	1 000,00 €	67%
12.4	SOIREE DES CALOTS	- 2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0%
12.5	CAMPAGNE BDE	- 400,00 €	-400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-400,00 €	0,00 €	100%
13	TAXE FONCIERE DEBIT	- 1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 668,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 668,00 €	32,00 €	98%
14	TRAVAUX LOCAL PARIS	- 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0%
15	TUTORAT APPRENTISSAGE EIGSI DEBIT	- 43 680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-41 280,00 €	-1 440,00 €	0,00 €	-42 720,00 €	960,00 €	98%
16	DEPENSES POUR LE COMPTE D'UN TIERS (AYANT UTILISE PLATEFORME EVA)	- 2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 872,38 €	-676,72 €	-958,00 €	-1 307,00 €	-164,48 €	-3 933,52 €	-280,00 €	0,00 €	-9 192,10 €	-6 692,10 €	368%
	TOTAL CHARGES	- 106 498,70 €	- 10 452,15 €	- 2 914,21 €	- 9 720,75 €	- 19 700,65 €	- 3 190,78 €	- 975,82 €	- 2 404,90 €	- 1 347,30 €	- 1 386,18 €	- 48 759,34 €	- 3 566,80 €	- 293,10 €	- 104 711,98 €	1 786,72 €	98%

- Le total des charges de l'exercice 2025 s'élève à **-104 711,98€**
- Moins de charges que prévu au budget prévisionnel, les dépenses ayant été inférieures de **1 786,72€**.

Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

26 rue François de Vaux de Foletier - 17000 La Rochelle - SIRET 784 361 230 00021

alumnilarochelle@eigsi.fr - www.eigsi-violet.org



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

g) Commentaires sur les CHARGES :

- **Poste 1 :** assurance protection juridique pour l'association et l'ensemble des adhérents. Permet de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour toute situation de ce type. Le montant est calculé en fonction du nombre d'adhérents en fin d'année N-1 (1,15€ par adhérent).
- **Poste 2 :** Provision pour charges de copropriétés payées par la locataire du local de Paris. Provision de 112€. Mars 2025 paiement de 343,04€ au titre de la régularisation de l'apurement des charges de l'exercice comptable de copropriété de l'année 2023. A l'AG de copropriété de 2024 est voté la régularisation des charges de l'exercice 2023. L'AG ayant eu lieu en fin d'année 2024 le versement a été fait en 2025.
NB : pour l'exercice de l'association 2026, aucun versement n'est prévu au titre de la régularisation des charges de copropriété de 2024 votée en AG de copro fin 2025.
Il est rappelé que contractuellement la locataire rembourse à 100% l'ensemble des charges de copropriété.
NB : on est à 96% du budget en 2025 car beaucoup de travaux ont été réalisés en 2025, nécessitant quelques régularisations (car montant des provisions insuffisants).
NB : à noter également le changement de syndic de copropriété en fin d'année 2025.
- **Poste 3 :** dépenses en communication à hauteur de 88% du montant budgétisé, pour 2 prestations ponctuelles = la refonte de l'identité visuelle de l'association (2268€) + la numérisation de toutes les photos sur support physique stockées au bureau (500€).
NB : Pas de dépenses réalisées pour des goodies ou bien de la communication visuelle. Maintien d'une ligne à 1000€ en 2026 sur cet axe à développer.
- **Poste 4 :** cotisation Ingénieurs et Scientifiques de France dont l'association est membre.
NB : la commande exceptionnelle (c'est la 1^{ère} fois que nous atteignons un nombre de réponses de nos alumni suffisant pour pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel) d'un rapport spécifique EIGSI au titre de l'Enquête IESF 2025 a été imputé sur cette ligne budgétaire, ce qui explique le dépassement de 500€ sur cette ligne budgétaire.
NB : cette dépense exceptionnelle ne sera pas ajoutée au budget 2026, même si le nombre de réponses venait à être suffisant pour en bénéficier à un tarif préférentiel.
NB : augmentation de la cotisation IESF de 50€ en 2026.
- **Poste 5 :** pas de dons effectués cette année.



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

- **Poste 6.1 & 6.2** : dépassement du budget JUV + NUV 2025 (20000€ + recettes JUV/NUV2025) puisqu'il faut rajouter aux 18685,37€ dépensés en 2025 (20508,17€ - 1822,80€ d'acompte pour la JUV/NUV), les acomptes versés en 2024 pour la JUV + NUV 2025, soit 8127,62€. Ce qui ramènerait le total des charges pour cet événement à 26812,99€. **Les dépenses sont donc supérieures de 2677,99€** par rapport au budget, recettes comprises, de 24135€. En revanche, sur l'exercice 2025, nous faisons un bénéfice de 3626,83€ car nous avons engagés moins d'acompte fin 2025 que fin 2024 (1822,80€ contre 8127,62€).

NB : d'un point de vue budgétaire si l'on veut que l'événement soit à 0€ le total des dépenses admissibles est la subvention de 20k€ + les recettes de la billetterie.
- **Poste 6.3** : conférencier. Non utilisé. L'animateur de la conférence de la JUV est imputé sur le poste de dépenses 6.1 (Cf ci-dessus).
- **Poste 6.4** : abonnement plateforme Ausha pour la diffusion en ligne du podcast Calotés (dont Ausha, Deezer, Spotify)
- **Poste 6.5** : jeu concours/tombola de la nouvelle année. 3 smart box (1 Séjour d'exception en hôtel 350€, 1 séjour détente 190€, 1 box sport 185€), 5 cartes cadeaux (fnac spectacle 100€), 10 cartes cadeaux multi enseignes Illicado 50€.

NB : révision du budget à la baisse en 2026, à 1000€.
- **Poste 6.6** : cocktail d'accueil des nouveaux apprenants adhérents. Tous les ans en octobre à la brasserie de l'aquarium de la rochelle formule cocktail dinatoire.

NB : réduction du budget à 1000€ en 2026, en changeant de lieu pour avoir plus de flexibilité sur le nb de pers / le tarif (Aquarium trop cher par rapport au nombre de participants).
- **Poste 6.7** : versement au BDIS des inscriptions pour le challenge EVA Running Team de 2025. Pas d'autres événements organisés.
- **Poste 6.8** : ligne budgétaire dédiée à subventionner une prestation (photobooth, visite...) lors des anniversaires de promo ou autres événements de retrouvailles alumni (Cf poste 16).
- **Poste 7** : nouvelle ligne budgétaire pour le lancement du programme de coaching alumni. Principe => Prise en charge à hauteur 75€ dans la limite du budget disponible d'une séance avec un coach professionnel certifié (via des coach Alumni) à 100€. Malgré plusieurs communications, aucun alumni n'a souhaité bénéficier de ce service en 2025. Donc pas de dépenses en 2025.

NB : On conserve un peu de budget en 2026 mais on réduit à 500€.



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

- **Poste 8** : fonds de solidarité non budgété sur exercice 2025 car non utilisé depuis plusieurs années. Modalités liées à l'utilisation de ce fonds non encore définies à ce jour.
- **Poste 9.1** : pas de frais d'AG en 2025.
- **Poste 9.2** : pas de séminaire de rentrée effectué en 2025.
- **Poste 9.3** : dépassement des dépenses de consommables de 41,04€, en raison de l'acquisition d'un coffre-fort (75€), destiné à conserver les documents importants en lieu sûr dans notre bureau.
- **Poste 9.4** : assurance responsabilité civile classique pour couvrir association et adhérents lors des événements + assurance habitation propriétaire non occupant local de Paris.
- **Poste 9.5** : pas de frais de déplacements engagés.
- **Poste 9.6** : frais bancaires dont carte bancaire trésorier.
NB : Trop perçu de la banque d'un montant de 39,75€ pour la carte bancaire de l'ancien trésorier, remboursé 2 fois (en Juillet et Septembre), cf poste 5 des produits.
- **Poste 9.7** : frais de plateforme lors des paiements sur la billetterie en ligne. 100% des frais des transactions sont imputés à ce poste de dépense.
NB : dépassement de 30 points sur ce poste, essentiellement dû à l'augmentation du nombre de transactions réalisés via la plateforme stripe (organisation de 3 anniversaires de promotion).
- **Poste 9.8** : frais administratifs, courriers, impressions...
- **Poste 9.9** : poste ajouté pour couvrir des frais de gerbes de fleurs, ou autres dépenses liées à des obsèques d'alumni « très impliqués dans la vie de notre association ».
- **Poste 10** : impôt sur les sociétés (collectivités publiques ou privées agissant sans but lucratif)
- **Poste 11.1 & 11.2** : abonnement plateforme et application mobile. 8160€ pour exercice 2025 (comme pour 2023 et 2024).
- **Poste 11.3** : frais Apple store et Google play.
NB : seulement 50% dépensés en 2025 car solution Google play plus en service. Sujet à adresser à l'EIGSI pour une remise en service au plus vite.



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

- **Poste 12.1** : convention BDE, fonction du nombre de nouveaux apprenants adhérents ayant cotisés sur l'année N-1.
NB : 48% dépensés en 2025 car le nombre de nouveaux apprenants ayant adhéré en 2024 est bien inférieur à la cible visée.
NB : baisse du budget en 2026 à 200€.
- **Poste 12.2** : subvention de projets Apprenants. Appel à projet en Septembre-Décembre de l'année N. Réunion collégiale des membres du CA en Janvier de l'année N+1 sur les projets retenus et les montants alloués. Signature convention et versement de la subvention en Janvier de l'année N+1. Convention active jusqu'au 31/12 de l'année N+1. Obligation d'être rattaché à une association de l'école.
- **Poste 12.3** : subvention de projets Alumni. Appel à projet en Septembre-Décembre de l'année N. Réunion collégiale des membres du CA en Janvier de l'année N+1 sur les projets retenus et les montants alloués. Signature convention et versement de la subvention en Janvier de l'année N+1. Convention active jusqu'au 31/12 de l'année N+1. Obligation d'avoir une structure juridique et d'être adhérent à vie de l'association.
NB : le projet "Emeraude Voile Solidaire" qui s'était vu attribué une subvention de 1000€ n'a jamais renvoyé la convention signée, ni même une facture / un RIB. Nous sommes donc à 67% des dépenses prévues sur ce poste.
NB : en 2026, la répartition entre apprenants et alumni a été revue en fonction des demandes reçues / attributions décidées en CA, pour un montant global maximum de 5000€.
- **Poste 12.4** : subvention allouée au BDE pour l'organisation de la cérémonie des calots.
NB : subvention diminuée pour 2026 (1000€ au lieu de 2000€), étant donné le faible « retour sur investissement » (les adhésions d'apprenants ne décollent pas plus). Se rajoute à cette subvention 2026, celle de 2025 non payée avant fin 2025, faute de facture (2000€). Soit un budget de 3000€ en 2026.
- **Poste 12.5** : subvention allouée pour la campagne BDE.
NB : aucune demande exprimée de la part des listes candidates en 2026 donc pas de budget alloué sur ce poste en 2026.
- **Poste 13** : taxe foncière local Paris payée aux impôts (Cf. ligne de produit correspondante) à 100% prise en charge par la locataire conformément au bail. Légère hausse de la taxe foncière de 1606€ (en 2024) à 1668€ (en 2025).
NB : Maintien d'une provision à 1700€ dans le budget prévisionnel 2026, pour couvrir une éventuelle légère nouvelle augmentation.



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

- **Poste 14** : Pas de charges de travaux de copropriété.
- **Poste 15** : versement indemnités des tuteurs apprentis (cf. ligne de produit correspondante). Devrait être égal à la ligne de crédit correspondante.
NB : Néanmoins, en 2025, un bénéfice de 720€ a été réalisé car 1,5 indemnités n'ont pu être versées, faute de retour de la part des 2 tuteurs concernés (notamment manque RIB) malgré plusieurs relances.
- **Poste 16** : dépenses pour le compte d'un tiers ayant utilisé la billetterie en ligne de l'association (cf. ligne de produit correspondante).



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

h) Résultat au 31/12/2025

BILAN BUDGET GLOBAL FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025												REALISE 2025	ECART	ECART REALISE/BUDGET %	
DEFICIT/EXCEDENT	-1 470,71 €	-4 503,16 €	2 577,83 €	-5 221,75 €	-15 406,65 €	-276,78 €	2 253,18 €	1 835,54 €	7 376,70 €	45 901,13 €	-29 307,34 €	-359,61 €	2 367,90 €	7 236,99 €	8 707,70 €	-492%

- **Le bénéfice de l'exercice 2025 de fonctionnement s'élève à : + 7 236,99€**

Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

26 rue François de Vaux de Foletier - 17000 La Rochelle - SIRET 784 361 230 00021

alumnirochelle@eigsi.fr - www.eigsi-violet.org



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI
 Fondée en 1905
 Reconnue d'utilité publique depuis 1928
TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

i) Solde des comptes au 31/12/2025

Synthèse comptes	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	TOTAL MOUVEMENT	Variation trésorerie
Compte Courant	21 172,05 €	14 668,90 €	17 246,73 €	12 024,98 €	6 618,33 €	6 341,55 €	8 594,73 €	10 430,27 €	17 806,97 €	63 708,10 €	34 400,76 €	15 119,76 €	17 487,66 €		
Livret A	59 184,51 €	61 078,61 €	61 078,61 €	61 078,61 €	51 078,61 €	51 078,61 €	51 078,61 €	51 078,61 €	51 078,61 €	51 078,61 €	51 078,61 €	70 000,00 €	70 000,00 €		
Livret B	528,13 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €	634,02 €		
CAISSE															
TOTAL TRÉSORERIE	80 884,69 €	76 381,53 €	78 959,36 €	73 737,61 €	58 330,96 €	58 054,18 €	60 307,36 €	62 142,90 €	69 519,60 €	115 420,73 €	86 113,39 €	85 753,78 €	88 121,68 €		9%
EVOLUTION TRÉSORERIE MOIS N/N-1		- 4 503,16 €	2 577,83 €	- 5 221,75 €	15 406,65 €	276,78 €	2 253,18 €	1 835,54 €	7 376,70 €	45 901,13 €	- 29 307,34 €	359,61 €	2 367,90 €	7 236,99 €	



- Le solde de trésorerie s'établit au 31/12/2025 à : **88 121,68€**



Association des Ingénieurs Violet EEMI EIGSI

Fondée en 1905

Reconnue d'utilité publique depuis 1928

TRADITION - MODERNITÉ - SOLIDARITÉ

j) Conclusion du bilan au 31/12/2025

L'exercice 2025 est positif, en bénéfice de 7236,99€.

Les dépenses ont été inférieures de 1 786,72€ par rapport au budget.

Les recettes ont été supérieures de 6 920,98€ par rapport au budget.

Ce résultat positif s'explique notamment par :

- Un niveau de cotisations atteint à 97%, grâce notamment au programme Tutorat (qui a contribué à 41% des cotisants en 2025).
- Un bénéfice pour la JUV/NUV sur l'exercice 2025 de 3626,83€ car nous avons engagés moins d'acompte fin 2025 que fin 2024 (1822,80€ contre 8127,62€). Néanmoins, bilan JUV/NUV 2025 (sur année glissante) négatif de 2677,99€.
- Pas de dépenses en 2025 pour le programme de coaching Alumni (difficultés à se lancer).
- Le projet "Emeraude Voile Solidaire" sponsorisé non subventionné malgré plusieurs relances.
- La subvention BDE pour la cérémonie des calots versée début 2026 (au lieu de Nov-25).
- Et ce, tout en ayant subventionné des actions de fond (refonte identité visuelle, rapport IESF spécifique).

Le budget 2026 tiendra compte entre autres d'une baisse des cotisations, à 20k€ (au lieu de 25k€ en 2025).

Il est rappelé que les réserves de trésorerie de l'association de 88 121,68€ sont importantes.

Les charges de fonctionnement réelles de l'association qu'elle doit supporter sont de 14 727,60€ (assurance, taxe foncière, charges de copropriété, frais divers, plateforme).

La trésorerie actuelle permet de couvrir quasiment 6 ans de charges réelles de fonctionnement en l'absence totale de revenus (cotisations et loyers du local de Paris).

Il est rappelé que le local de Paris de 46m rue La Boétie, 8^{ème} a été estimé en 2020 à environ 425 000€

Fait à La Rochelle

Le 24/02/2025

Cédric GAUTIER, Trésorier